

Chaîne d'approvisionnement et achats mondiaux

Politique d'approvisionnement responsable en minéraux

Propriétaire de la politique :

Directeur, Opérations de la chaîne d'approvisionnement et des achats

Approbateur de la politique :

Chef des opérations en aval et responsable des opérations internationales

Date de publication :

Août 2024

Objet

Cette politique vise à réduire le risque d'impacts négatifs sur les droits humains causés par les fournisseurs d'Arcadium Lithium plc (« Arcadium Lithium ») lors de l'extraction, la vente, le transport et/ou l'exportation de minéraux.

Champ d'application

La politique d'approvisionnement responsable en minéraux s'applique à tous les fournisseurs de minéraux d'Arcadium Lithium, y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs de carbonate de lithium, carbonate de sodium (soude) et d'oxyde de calcium (chaux vive).

Définitions

Dans le cadre de cette politique, le terme « minéraux » comprend, entre autres, le carbonate de lithium, le carbonate de sodium (soude) et l'oxyde de calcium (chaux vive).

Engagement

Arcadium Lithium s'engage à mener ses activités de manière éthique et honnête, en respectant pleinement les lois et règlements en vigueur.

Notre entreprise suit le Guide de diligence raisonnable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (**OCDE**) pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque (**CAHRA**) lors de la diligence raisonnable à l'égard des tiers, nous permettant d'identifier, d'évaluer, de répondre et de réduire les risques, de soutenir des audits indépendants et de rendre compte des risques associés à notre chaîne d'approvisionnement.

Arcadium Lithium s'engage à :

- Effectuer la diligence raisonnable sur les fournisseurs concernés, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et de commerce, et à soumettre nos pratiques en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (**ESG**) à une vérification externe, en encourageant nos fournisseurs à faire de même.
- Fournir, et exiger que nos fournisseurs coopèrent pour fournir, des informations de diligence raisonnable confirmant que les minéraux de notre chaîne d'approvisionnement ne contribuent pas à des groupes armés illégaux, à des violations des droits humains, à des pots-de-vin ou à des délits financiers.
- Favoriser des relations à long terme avec nos fournisseurs directs.

- Soumettre notre chaîne d'approvisionnement en minéraux à des évaluations raisonnables par des tiers pour vérifier l'absence de conflits.
- S'approvisionner en minéraux de manière durable et responsable, en faisant des efforts raisonnables sur le plan commercial.
- Soutenir des initiatives et/ou prendre des mesures pour collaborer avec les autorités centrales ou locales, les parties prenantes, les organisations internationales et civiles dans la recherche de solutions viables pour :
 - Éviter ou minimiser l'exposition des groupes vulnérables, en particulier les mineurs artisanaux;
 - Concevoir un plan d'atténuation des risques avec des actions concrètes incluant un suivi continu des activités jusqu'à leur clôture, afin de prévenir et/ou d'atténuer les risques d'impacts négatifs, par des mesures quantifiables dans un délai acceptable ;
- Divulguer les paiements conformément aux principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (**ITIE**) dans les pays qui participent activement à cette initiative et desquels Arcadium Lithium extrait des minéraux de lithium, en encourageant tous les fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement, soumis à l'ITIE, à faire de même.
- Améliorer la transparence et la responsabilisation des paiements effectués aux forces de sécurité publiques pour la prestation de services de sécurité, où nous ou toute entreprise de notre chaîne d'approvisionnement engageons des forces de sécurité publiques ou privées.
- Soutenir ou prendre des mesures pour mettre en œuvre des politiques de sélection garantissant qu'aucune personne ou unité des forces de sécurité responsable de violations des droits humains ne soit embauchée à aucun moment dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Respecter la section 1502 de la loi Dodd-Frank, visant à empêcher l'utilisation de minéraux contenant de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or (« 3TG ») qui financent ou bénéficient directement ou indirectement à des groupes armés en République Démocratique du Congo (RDC) ou dans les pays voisins.

Exiger des fournisseurs concernés de minéraux qui font des affaires avec Arcadium Lithium qu'ils adhèrent à ces engagements.

Questions d'approvisionnement responsable

Arcadium Lithium ne tolérera pas et ne bénéficiera pas, ne contribuera pas, n'aidera pas ni ne facilitera que toute partie de notre chaîne d'approvisionnement commette les actes suivants :

- Toute forme de torture, de traitement cruel, inhumain et/ou dégradant;
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire, compris comme tout travail ou service exigé sous la menace d'une sanction et pour lequel la personne ne s'est pas portée volontaire.
- Travail des enfants;

- Violations et abus des droits de la personne, y compris toute forme de violence sexuelle;
- Crimes de guerre ou autres violations graves du droit humanitaire international, y compris les crimes contre l'humanité ou le génocide;
- Soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques, forces de sécurité publiques ou privées, ni à leurs affiliés. Cela inclut, entre autres, l'achat de minéraux, le paiement ou la fourniture de tout autre type d'assistance logistique ou d'équipement à des groupes armés non étatiques ou à leurs affiliés, qui :
 - Contrôlent illégalement des sites miniers, des routes de transport, des points de commerce de minéraux ou des acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement ;
 - Imposent ou extorquent de l'argent ou des minéraux aux points d'accès des sites miniers, sur les routes de transport ou aux points de commerce de minéraux ;
 - Imposent ou extorquent illégalement des intermédiaires, des entreprises exportatrices ou des commerçants internationaux ;
 - N'agissent pas conformément aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ;
- Pots-de-vin, actes de corruption, fausse représentation frauduleuse de l'origine des minéraux et blanchiment d'argent ; et
- Non-paiement des taxes, redevances et royalties aux gouvernements, en rapport avec l'extraction, la commercialisation et l'exportation de minéraux provenant de zones de conflit et de haut risque.

Attentes vis-à-vis de nos fournisseurs

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique et responsable qui soutienne la protection et le respect de la dignité humaine dans leurs lieux de travail, et qu'ils soient alignés avec les politiques d'Arcadium Lithium.

Les fournisseurs concernés d'Arcadium Lithium doivent :

- S'engager à respecter cette politique, notre Code de conduite pour les fournisseurs et notre Politique de durabilité pour les fournisseurs.
- Communiquer le contenu de cette politique d'approvisionnement responsable en minéraux à leurs propres fournisseurs de minéraux (le cas échéant), leur exiger de respecter des normes similaires et vérifier leur adhésion tout au long de leur chaîne d'approvisionnement respective.
- Opérer de manière socialement et écologiquement responsable.
- Effectuer des évaluations systématiques de leurs fournisseurs, en vérifiant que les personnes et entités ayant des participations directes ou indirectes dans la société du fournisseur soient exemptes de sanctions.

- Collaborer étroitement avec Arcadium Lithium dans la conception et la mise en œuvre de plans d'amélioration si nécessaire.
- Informer immédiatement Arcadium Lithium de tout changement dans leur chaîne d'approvisionnement en minéraux, y compris les changements dans les itinéraires de transport.
- S'engager à être ou à devenir « sans conflit » (c'est-à-dire que le fournisseur ne se procure pas de minéraux dans des zones de conflit¹) et à s'approvisionner en 3TG uniquement auprès de fonderies sans conflit.

Infractions et réclamations

Arcadium Lithium se réserve le droit de vérifier le respect de cette politique d'approvisionnement responsable en minéraux et de prendre les mesures appropriées en cas de non-conformité, qui peuvent inclure, entre autres, la suspension ou la résiliation de l'accord.

Toute infraction, préoccupation ou réclamation relative à notre politique ou à notre système de diligence raisonnable doit être communiquée par les canaux d'éthique d'Arcadium Lithium.

Mise en œuvre et formation

Pour garantir une mise en œuvre efficace et le respect de cette politique, des sessions de formation seront fournies au personnel concerné.

De plus, il sera exigé des fournisseurs de minéraux qu'ils examinent et acceptent cette politique.

Annexe

- Code d'éthique et de conduite professionnelle d'Arcadium Lithium
- Guide de diligence raisonnable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque (CAHRA)
- Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme

¹ À la date de publication de cette politique d'approvisionnement responsable en minéraux, le terme « minéral de conflit » inclut les métaux tantale, étain, tungstène et or, qui sont les extraits des minéraux cassitérite, colombo-tantalite et wolframite, respectivement.